

Bureau du 23 septembre 2002

Décision n° B-2002-0862

commune (s) : Saint Priest

objet : **Accompagnement de créations d'entreprises, de porteurs de projets d'activités et de projets d'économie sociale**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 12 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet du présent dossier concerne les participations financières de la Communauté urbaine à l'accompagnement, sur la commune de Saint Priest de :

- projets d'économie sociale sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Priest pour un montant de 5 335 €,
- créations d'entreprises et de porteurs de projets d'activités réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Aspie (association sans but lucratif pour l'insertion par l'emploi) pour un montant de 9 146 €.

Accompagnement de créations d'entreprises et de porteurs de projets d'activités

Par décision en date du 1er octobre 2001, le Bureau a décidé de verser une participation financière au titre de l'année 2001 pour la réalisation de cette action. Devant les résultats probants (80 porteurs de projets accompagnés, 25 créations d'entreprises), l'action est reconduite.

Pour ce faire, la commune de Saint Priest a confié à l'Aspie une mission de repérage et d'accompagnement de créateurs d'entreprises et de porteurs de projets d'activités. Cette mission s'exerce en priorité dans les quartiers inscrits en politique de la ville et au bénéfice de leurs habitants.

Le coût total de cette action, toujours réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Aspie, est évalué pour l'année 2002 à 74 639 € TTC.

Le montage financier serait le suivant :

- vente de prestations	3 033 €
- commune de Saint Priest	47 387 €
- Etat	12 958 €
- Communauté urbaine	9 146 €
- Plie-Fse	2 115 €

Accompagnement de projets d'économie sociale

La commune de Saint Priest, en complément de l'action précédente, souhaite se doter d'un dispositif d'accompagnement de projets d'économie sociale pour :

- accompagner les initiatives des habitants concourant à développer des effets positifs pour les habitants porteurs de projets et pour la vie locale, sociale et économique,
- augmenter les compétences individuelles et collectives des structures de proximité en matière d'accompagnement de projets.

Le coût total de cette action réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Priest est évalué, pour l'année 2002, à 26 604 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- commune de Saint Priest	4 500 €
- communauté urbaine de Lyon	5 335 €

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

Vu sa décision en date du 1er octobre 2001 ;

DECIDE

1° - Accepte le versement, par la Communauté urbaine, des participations financières de :

a) - 9 146 € nets de taxes, pour l'accompagnement à la création d'entreprises et de porteurs de projets d'activités à l'Aspie,

b) - 5 335 € nets de taxes pour l'accompagnement de projets d'économie sociale à la commune de Saint Priest.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions de participations financières à passer avec l'Aspie et la commune de Saint Priest.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 657 480 - fonction 824 - opération 0059 pour l'accompagnement de création d'entreprises et compte 657 340 - fonction 824 - opération 0270 pour l'accompagnement de projets d'économie sociale.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,